

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 5 JUIN 2017**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 juin 2017 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Madame la Conseillère Rita D. Turriff ainsi que M. Stéphane Marcheterre Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 17-06-26
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 17-06-27
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance:

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1 mai 2017.
4. Comptes à payer.
5. Points soumis :
 - 5.1. Mandater un notaire dans le dossier de la gestion du Phare;
 - 5.2. Règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station;
 - 5.3. Formation d'un comité régional de démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables;
 - 5.4. Mandater un contracteur pour refaire la toiture de la caserne;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Mardi 6 juin 2017, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 17-06-28
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 1^{er} MAI 2017

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 1 mai 2017 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION # 17-06-29
COMPTES A PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	30.60 \$
Metis Beach School	0 \$
TOTAL	30.60 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Mandater un notaire dans le dossier de la gestion du Phare.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer Me Hélène Bouffard, notaire afin de rédiger les documents entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis et nomme le maire ainsi que le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette entente. Cette résolution annule la résolution #17-02-19.

5.2 Règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station.

5.3 Formation d'un comité régional de démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables.

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a délivré, par décret ministériel en 2006 dont le numéro est 129-2006, un certificat d'autorisation en faveur de Cartier énergie éolienne (BDS) Inc. pour le projet de parc éolien de Baie-des-Sables sur le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables et de la Ville de Métis-sur-Mer;

ATTENDU Qu'à la condition 12 du décret, il est décrit que Cartier énergie éolienne (BDS) Inc. doit procéder au démantèlement complet du parc éolien à l'intérieur d'un délai de deux ans suivant l'arrêt définitif de l'exploitation du site, que les frais encourus par ce démantèlement devront être assumés en totalité par cette dernière et que la compagnie doit prévoir un mode de financement adéquat, soit par dépôt en fiducie ou en donnant des garanties fermes quant à l'obtention du montant requis;

ATTENDU QUE le suivi du montant accumulé ou des garanties fermes devra être assuré par un comité régional qui sera mis en place à la onzième année de l'entente pour une durée de dix ans;

ATTENDU QUE Cartier énergie éolienne (BDS) Inc. souhaite que les deux entités municipales soient présentes sur le comité, soit par les maires et les deux directeurs généraux;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer le maire ainsi que le directeur général afin de siéger sur le comité régional de démantèlement et de représenter la Ville de Métis-sur-Mer.

5.4 Mandater un contracteur pour refaire la toiture de la caserne.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le contrat à Construction Gides April Inc. de Mont-Joli afin de refaire la toiture de la caserne de pompier de Métis-sur-Mer selon les conditions de la soumission datée du 25 avril 2017 pour un montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables. Le financement de ces travaux sera pris à l'excédent accumulé.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de période de questions, aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 6 juin 2017, à 18h30 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 17-06-30
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h34.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier